

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 21 mars 2017

#### Compte rendu de séance

L'an deux mille dix-sept

Le : 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2017

**Sous la Présidence de Madame CHADOIN Annick, Maire**

**PRESENTS** : Annick CHADOIN, Didier TESCHER, Sylvie DEBIAIS, Mireille TESSIER, Jacques MIGOZZI, Brigitte TOURET, Sandra TOURNOIS, Martine VILLENEUVE, Christophe PEYMIERAT, Corinne FUSEAU, Joëlle PASCAL, Daniel LAPLAUD, Nadine BURGAUD, Thierry BAUDRY, Brigitte SIMONNEAU, Catherine ROLLET, Dimitri BARRUCHE, Pascal LAFARGE

**ABSENTS EXCUSES** : Véronique BAILLON (procuration à M. MIGOZZI), Pierre MAYAUDON (procuration à Mme PASCAL), Nadia FOURGEUX-BOUCHAREYCHAS (procuration à M. TESCHER), Spyros DELEMIS, Isabelle LEMARIE (procuration à Mme TOURNOIS), Patrice JOFFRE, Denis MALABOU, Fabrice COMES, Pascal PENNY

**Secrétaire de séance** : Joëlle PASCAL

Ouverture de séance : 20h10

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 mars 2017

*Mme SIMONNEAU : Pourquoi les questions diverses n'ont pas été notées ?*

*Mme le Maire : Parce que j'avais clos la séance quand tu as posé ta question. On va le rajouter au compte-rendu.*

*M. MIGOZZI : Vous me permettez ce commentaire dans la mesure où j'étais absent pour des raisons professionnelles. J'ai donc découvert avec stupéfaction la déclaration du groupe « Nouveau Rilhac ». Cette déclaration me semble fondée sur des approximations si elles ne relèvent, ce que je n'ose croire, d'erreurs délibérées dûes à une certaine malhonnêteté intellectuelle. Je vais donc m'efforcer de redresser ces erreurs et ces affirmations publiquement. Je passe en préambule sur les formules aussi polémiques qu'outrancières qui évoquent la majorité municipale comme de vulgaires voleurs de grands chemins qui piqueraient dans la poche des Rilhacois. Je me tiens strictement au fait, pour prouver que certaines allégations relèvent à minima d'erreurs dommageables pour la responsabilité d'élus municipaux. Il est ainsi déclaré que certes, les ratios de la commune étaient dégradés mais que la situation était relativement saine puisque la commune n'était pas en faillite. Et épargne brute, même si elle était mince, n'était pas négative. Dois-je vous rappeler que le seul indicateur qui vaille n'est pas celui de l'épargne brute mais celui de l'épargne nette ? L'épargne nette s'obtient quand on a remboursé le capital. A dire vrai, elle s'est spectaculairement effondrée comme le montre sans conteste le graphique du DOB. Elle s'est*

*effondrée en 2013 à – 230 000 €, en 2014 en – 205 000 €, mais préalablement elle était loin d'être saine puisqu'elle était négative depuis 2010 avec – 8 000 €, 2011 – 50 000€ et 2012 – 18 000 €. Nous avons donc hérité d'une situation budgétaire catastrophique et nous avons dû effectivement prendre des mesures courageuses de redressement des comptes publics qui devraient permettre dès cette année de retrouver une épargne nette positive. Elle est le seul moyen de mettre en œuvre une politique municipale qui réponde aux attentes des Rilhacois et permettre non seulement d'assurer les prestations de service public maintenu mais aussi de financer la création de grands équipements structurants dont les Rilhacois et Rilhacoises ont besoin puisque nous sommes une commune péri-urbaine en pleine ambition.*

*Deuxièmement, je dirais que vous commettez une erreur qui me semble quand même assez, grossière lorsque vous affirmez que de 2014 à 2016, le nombre d'emplois a augmenté en années cumulées de 9. Vous vous êtes probablement fiés à la seule lecture au fil des mois des comptes rendus des conseils municipaux en additionnant les créations d'emploi. C'est du moins l'hypothèse que je fais parce que je ne vois aucune source fiable qui vous permettez d'affirmer cela. En effet, je pense que vous négligez le fait que lorsque nous créons formellement des emplois ici même, par un jeu d'écriture, souvent nous en supprimons d'autres. Et lorsque nous créons des emplois, ces emplois ne sont pas pour autant occupés par des titulaires, c'est-à-dire ne déclenchent pas des charges salariales. Par exemple, nous avons créé un poste d'attaché qui n'est actuellement pas occupé puisque le DGS occupe un emploi de DGS. De la même manière, le poste de rédacteur territorial que nous avons créé pour le service comptabilité, n'est à l'heure actuelle pas occupé par un titulaire relevant de la catégorie B de la fonction publique territoriale. Je vous précise aussi que d'après les chiffres, qui sont à votre disposition, nous avons à ce jour au 21 mars 2017, même en comptant les deux contractuels récemment arrivés, 67 agents. Si on revient en arrière en 2013, nous avons pris en charge la masse salariale de 74 agents, en 2014 de 77 agents et en 2015 de 79 agents. Contrairement donc à vos déclarations, le nombre d'emplois que nous supportons réellement, est en régression. Par ailleurs, il y a un indicateur qui le prouve clairement et qui prouve clairement que la réorganisation des services techniques qui a été menée depuis un an et demi, porte ses fruits. Elle nous permet d'être plus efficaces et l'un des indicateurs qui ne trompe pas, c'est que du même coup la somme que nous versons à l'association ATOS pour des emplois complémentaires ne cesse de diminuer, puisque nous en étions à 49 606 € de budget ATOS, en 2015 à 52 219 € et à compter du moment où nous avons restructuré, le gain a été immédiat dès 2016. Nous avons donc du verser à l'association ATOS en 2016 que 29 302 € autrement dit la somme qui correspond au recours que nous avons eu à leur service de janvier à juin. A compter de juillet, nous n'avons plus eu recours à l'association ATOS et en 2017 pour l'instant nous en sommes à 0 €. Autrement dit, la restructuration de nos services fait faire des économies à la commune et c'est la voie de la modernité. Cette voie de la modernité que vous dénigrez un peu à mon sens de manière myope, lorsque vous nous reprochez d'avoir recruté un ingénieur. Dois-je vous rappelez que le 16 novembre 2015, la création de ce poste d'ingénieur a été voté à l'unanimité par ce même conseil donc, par vous. Enfin, vous affirmez que les charges salariales ont augmenté de 287 000 €, et vous précisez dans une parenthèse « en tenant compte de la hausse du point d'indice 2016 et des réformes ». Comment ne pas en tenir compte ? Quelle municipalité en France peut échapper à l'application du glissement VIS technicité et la hausse du point d'indice qu'elle ne décide pas ? Par ailleurs, il me semble que vous avez quelque peu commis une erreur de calcul, puisque si je compte bien 287 000 € de charges supplémentaires de personnel, si je les rapporte au 688 000 € de recettes fiscales ça ne fait pas 57 % mais d'après ma calculatrice 41,7 %. Je conclurai en disant que, lorsque vous brocardez les charges de fonctionnement qui seraient les nôtres actuellement*

*et que vous nous invitez à réduire en taillant dans le vif des services rendus à la population, vous négligez un détail que le DOB indique en toutes lettres, à savoir que les charges de fonctionnement de notre commune sont inférieures à celles des communes de la même strate au plan départemental. Certes, au plan régional effectivement nous sommes au-dessus, mais au plan départemental nous sommes en-dessous. Si nous avons eu recours brutalement à une hausse des impôts, c'était parce que, d'une part, nous n'avons pas de grosses ressources et d'autre part, c'est aussi parce que la politique fiscale qui a été suivie pendant trop longtemps était une politique frileuse qui n'anticipait pas la nécessité de doter la municipalité d'un puissant levier d'action en assurant une épargne nette positive de manière pérenne. C'est ce que nous employons à faire. C'est le choix de la responsabilité et me semble-t-il lorsque vous commettez ce type d'approximations et d'erreurs, vous tournez le dos à la responsabilité que l'on peut attendre d'un élu de terrain.*

*Mme BURGAUD : Je voulais répondre sur les investissements dont Monsieur MIGOZZI a parlé au début de sa déclaration. La majorité précédente a fait le choix de donner aux Rilhacois des équipements qui étaient attendus et ceux-ci vous savez parfaitement les utiliser et les reprendre à votre compte.*

*M. MIGOZZI : Un, ces équipements étaient attendus et correspondent indéniablement à un besoin. Ce que nous avons toujours dit, c'est que ce qui était peu responsable c'était d'avoir engagé simultanément la commune dans deux grosses opérations immobilières, au lieu de différer l'une d'entre elles pour que la commune puisse assurer cette charge sans voir s'effondrer ses comptes. Après, c'est le choix de la responsabilité aussi. Une fois que la médiathèque est là, qu'est-ce que vous voulez que nous fassions ? Que nous la fermions ? Au motif qu'elle allait impacter notre budget de fonctionnement et que nous allions devoir embaucher ou maintenir l'emploi des bibliothécaires et acheter des livres ? Non, lorsque l'équipement est livré, la moindre des choses c'est d'assurer un certain suivi dans la politique municipale et de faire profiter les Rilhacois de ce bel équipement qui mérite de rayonner au cœur de la commune.*

*M. TESCHER : C'était bien de faire des investissements à l'époque. Mais il aurait été encore mieux de prévoir leur financement en engageant bien en amont une hausse légère des impôts qui nous aurait évité de faire une augmentation très forte l'année dernière et l'année précédente.*

*M. le Maire : Surtout que Monsieur IZARD avait été convoqué à la Préfecture depuis 2008 parce que le budget n'était pas sain.*

**Adopté à l'unanimité.**

### **Ordre du jour :**

Affaires générales :

- 1- désignation des membres des commissions municipales

Finances :

- 2- affectation de résultats 2016 – budget principal
- 3- affectation de résultats 2016 – budget annexe du service de l'eau
- 4- affectation de résultats 2016 – budget annexe service de production et de revente d'énergie
- 5- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion
- 6- fixation des taux d'imposition locale 2017
- 7- vote du budget principal 2017
- 8- tarifs 2017 du service de l'eau

- 9- vote du budget annexe du service de l'eau 2017
- 10- vote du budget annexe du service de production et revente d'énergie 2017
- 11- subventions aux associations
- 12- subvention de fonctionnement au multi-accueil Lou Pitchounet
- 13- révision des indemnités de fonction des élus

Projets :

- 14- Autorisation pour l'extinction nocturne de l'éclairage public

Questions diverses

\*\*\*\*\*

## 1- Désignation des membres des commissions municipales

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-01 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

Madame le Maire rappelle la délibération N°2015-11-01 désignant les membres des commissions municipales.

Elle explique qu'à la suite de la modification de la composition du conseil municipal, elle souhaite modifier les commissions municipales actuelles.

Le vote donne les résultats suivants qui portent composition des commissions. A l'unanimité, le conseil municipal désigne comme membres des commissions :

<b>Madame le MAIRE : PRESIDENTE</b>		
<b>ECONOMIE DEVELOPPEMENT</b>	<b>FINANCES</b>	<b>CULTURE SPORT LOISIRS VIE ASSOCIATIVE</b>
MALABOU Denis BAILLON Véronique DELEMIS Spyros PASCAL Joëlle LEMARIÉ Isabelle TESSIER Mireille BAUDRY Thierry BURGAUD Nadine	MALABOU Denis LEMARIE Isabelle TESSIER Mireille COMES Fabrice TESCHER Didier DEBIAIS Sylvie LAFARGE Pascal BURGAUD Nadine	DEBIAIS Sylvie TOURNOIS Sandra PEYMIRAT Christophe LAPLAUD Daniel PASCAL Joëlle SIMONNEAU Brigitte ROLLET Catherine TOURRET Brigitte
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>ENFANCE JEUNESSE SCOLARITE</b>	<b>CITOYENNETE COMMUNICATION</b>
TESSIER Mireille FUSEAU Corinne FOURGEUX Nadia TOURRET Brigitte DELEMIS Spyros VILLENEUVE Martine BURGAUD Nadine SIMONNEAU Brigitte	TESSIER Mireille LEMARIÉ Isabelle PEYMIRAT Christophe FUSEAU Corinne COMES Fabrice FOURGEUX Nadia ROLLET Catherine BARRUCHE Dimitri	DEBIAIS Sylvie PENNY Pascal TESSIER Mireille TOURNOIS Sandra FUSEAU Corinne COMES Fabrice BURGAUD Nadine LAFARGE Pascal
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>URBANISME VOIRIE</b>	<b>COMMUNAUTE</b>

	DEPLACEMENTS FLUX	D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE
BAILLON Véronique PASCAL Joëlle TOURRET Brigitte PENNY Pascal COMES Fabrice VILLENEUVE Martine ROLLET Catherine BARRUCHE Dimitri	TESCHER Didier PEYMIRAT Christophe PENNY Pascal JOFFRE Patrice MAYAUDON Pierre LAPLAUD Daniel BAUDRY Thierry SIMONNEAU Brigitte	MIGOZZI Jacques FUSEAU Corinne MAYAUDON Pierre PEYMIRAT Christophe TESSIER Mireille VILLENEUVE Martine BAUDRY Thierry LAFARGE Pascal
<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>		
TOURRET Brigitte TESSIER Mireille JOFFRE Patrice TESCHER Didier FOURGEUX Nadia PASCAL Joëlle SIMONNEAU Brigitte BARRUCHE Dimitri		

Mme BURGAUD : On ne comprend pas puisque je pensais que lors du conseil municipal du mois de décembre on avait retiré les attributions à Monsieur MALABOU ?

Mme le Maire : Il est membre de la commission.

**Adopté à l'unanimité**

## 2- Affectation de résultats 2016 – Budget principal

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-02 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	115 767,49 €		-218 495,44 €	235 835,26 € 352 296,81 €	-116 461,55 €	-219 189,50 €
FONCT	397 915,45 €		377 840,11 €			775 755,56 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	775 755,56 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	219 189,50 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	556 566,06 €
Total affecté au c/ 1068 :	219 189,50 €

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	556 566,06 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

**Adopté à l'unanimité**

### 3- Affectation de résultat 2016 – budget annexe du service de l'eau

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-03 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	47 543,04 €		-25 447,76 €	- € 539,66 €	539,66 €	- €
FONCT	122 123,93 €		33 748,38 €			155 872,31 €

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	155 872,31 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 000,00 € 135 872,31 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	135 872,31 € - €

**Adopté à l'unanimité**

### 4- Affectation de résultats 2016 – budget annexe service de production et de vente d'énergie

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-04 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	3 271,83 €		13 606,83 €	- € - €		- €
FONCT	1 343,15 €		1 114,95 €			2 458,10 €

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	2 458,10 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 458,10 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	2 458,10 € - €

### Adopté à l'unanimité

Mme le Maire : Mesdames, messieurs, le budget que je viens de vous présenter est conforme aux orientations budgétaires orientées et approuvé à l'unanimité lors du dernier conseil.

### 5- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion

**Rapporteur : M. TESCHER**

**Délibération n° 2016- 03-05 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu l'exposé des comptes de gestion de l'exercice 2016 relatifs au budget principal, au compte annexe du service de l'eau, et à celui du service de production revende d'énergie.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion, tous budgets confondus, dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité.**

## 6- Fixation des taux d'imposition locale 2017

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-06 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

Madame Chadoin indique au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe évoluent tous les ans du fait :

- de modifications physiques, par exemple de l'évolution des constructions sur la commune,
- de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières décidée par le parlement dans la loi de finances.

	Taux actuel en %	Augmentation en %	Point supplémentaire	Nouveau taux 2017 en %
<b>taux de TH</b>	18.72	1.75	0.33	19.05
<b>taux de TFPB</b>	23.96	1.75	0.42	24.38
<b>taux de TFPNB</b>	109.91	1.75	1.92	111.83

Augmentation des bases- produit assuré 2017						
	Bases d'imposition 2016	Taux 2016	Produits 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Augmentation du taux d'imposition (en %)	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	7 725 000	18.72 %	1 404 479	7 502 559	1.75	1 429 238.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 461 000	23.96 %	1 071 565	4 532 000	1.75	1 104 902.00



Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49 600	109.91 %	54 536	49 000	1.75	54 797.00
<b>TOTAL produits</b>				<b>TOTAL</b>		<b>2 588 937.00</b>
				<b>Soit +</b>		<b>58 357.00</b>

17 voix pour et 5 voix contre

## 7- Vote du budget principal 2017

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-07 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
chapitre 606 : achats non stockés de matières et fournitures	529 040.00
chapitre 61 : services extérieurs	321 680.00
chapitre 62 : autres services extérieurs (sauf compte 621 )	144 240.00
chapitre 635 : autres impôts taxes versements assimilés	7 040.00
chapitre 621 : personnel extérieur au service	10 500.00
chapitre 633 : versements assimilés sur rémunérations	34 000.00
chapitre 64 : charges de personnel	2 304 600.00
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	577 381.00
chapitre 66 : charges financières	267 120.00
chapitre 67 : charges exceptionnelles	32 453.00
chapitre 6811 : dotation aux amortissements	94 706.00
chapitre 014 atténuation de produits	50 394.00
Dépenses imprévues 022	270 000.00
Virement à la section d'investissement 023	220 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>4 863 154.00</b>

L'équilibre est assuré au moyen des recettes suivantes :

FONCTIONNEMENT RECETTES	
chapitre 70 : produits des services du domaine	457 670.00
chapitre 73 : impôts et taxes	2 702 637.00
chapitre 74 : dotations subventions et participations	1 003 825.00
chapitre 75 : autres produits de gestion courante	58 600.00
chapitre 76 : produits financiers	75.00
chapitre 77 : produits exceptionnels sur opération de gestion	8 050.46
chapitre 013 : atténuation des charges de personnel	59 000.00
Chapitre 042 : opérations d'ordre	16 500.00
002 résultat de fonctionnement reporté	556 796.54
<b>TOTAL</b>	<b>4 863 154.00</b>

Les prévisions totales de la section de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes à **la somme totale de : 4 863 154.00 €.**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

A cette section, sont présentés séparément en dépenses et recettes, les opérations financières (remboursement d'emprunts, créances), les opérations d'ordre, les équipements non individualisés, et les chapitres "opérations spécifiques" réunissant plusieurs comptes d'imputation.

En section d'investissement, le principe de vote des crédits dépenses recettes se fait au niveau du chapitre et non de l'article. Pour les opérations dites spécifiques, le vote des crédits et leur suivi s'effectuent sur chaque opération individualisée.

## DEPENSES

### RESTES A REALISER :

Opérations Programmes	Libellé	Article imputation	Inscriptions budgétaires	Mandaté	Restes à réaliser
AMENAGEMENTS ESPACES NATURELS					
O19	Etang Guillot travaux réfection barrage	2312	129 900,00	0,00	129 900,00
Construction bibliothèque multimédia					
O20	Quadria SA Lot 2 matériel image son	2188	2 481,60	1 777,20	704,40
O20	Lot 2 mobilier confort Perspectives amgt	2184	264,00	0,00	264,00
O20	Complément mobilier 1 armoire	2184	1 500,00	0,00	1 500,00
Travaux abords Médiathèque					
O23	1 % Projet Artistique	2312	16 000,00	0,00	16 000,00
O23	Poste travaux agencement abords	2312	36 000,00	1 158,14	34 841,86
O23	Poste réseau éclairage	2315	40 300,00	0,00	40 300,00
Matériel équipement mobilier administratif					
P9300	Acquisition coffre-fort	2183	4 764,00	0,00	4 764,00
Parc informatique écoles élémentaires					
O25	Parc informatique écoles élémentaires	2183	38 800,00	0,00	38 800,00
O25	Parc informatique écoles élémentaires	2188	5 950,00	0,00	14 338,00
Bâtiment administratif mairie					
P7801	Bâtiment administratif mairie (ADAP)	2313	15 468,00	0,00	15 468,00
Construction du préau Aménagement cour					
O24	Jeux + portail	21312		3 398,41	0,00
O24	Travaux aménagement cour	2312	130 141,82	80 964,13	1 531,95
O24	Travaux construction préau	2313	78 896,00	122 403,18	
O24	Maîtrise d'Œuvre et autres missions	2313	13 657,00	12 417,60	336,60
BATIMENT 1 RUE DU PEYROU ATELIERS					
P7802	Agencement nouveau bureau et magasin gestion stocks	2313	7 000,00	0,00	7 000,00
BATIMENT A USAGE POSTE					
P8202	Travaux dans cadre mise aux normes	2313	25 068,00	0,00	25 068,00

	accessibilités (ADAP)				
TRAVAUX RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC					
P8900	Eclairage aire de pétanque	2315	14 520,00	0,00	14 520,00
Création site internet					
P1000	Site internet	2051	4 200,00	0,00	4 200,00
Achat matériel service culture					
P1001	Mobilier	2184	600,00	0,00	600,00
P1001	Grilles d'expo + crochet + rails + tiges	2188	2 160,00	0,00	2 160,00
<b>TOTAL</b>					<b>352 296.81</b>

#### INVESTISSEMENTS NOUVEAUX :VOTE PAR CHAPITRES/OPERATIONS

##### INVESTISSEMENTS 2017 VOTE PAR OPERATION

Opérations Programmes	Libellé	Article imputation	Nouvelle Inscription budgétaire
<b>Opération 126</b>	<b>Achat terrain régularisation cession</b>		
	Maison Cassepierre	21318	30 000,00 €
	Terrain Cassepierre	2115	65 000,00 €
	Frais de notaires Maison	21318	821,00 €
	Frais de notaires Terrain	2115	1 779,00 €
	Régularisation cessions	2115	2 640,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>100 240,00 €</b>
<b>Opération 127</b>	<b>Véhicule 7,5t service technique</b>		
	Camion 7,5t	2182	51 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>51 000,00 €</b>
<b>Opération 128</b>	<b>Matériel salle polyvalente</b>		
	Chaises salles	2184	4 680,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 680,00 €</b>
<b>Opération 129</b>	<b>Matériel service technique</b>		
	Bureau	2184	300,00 €
	Malette urgence astreinte	2158	300,00 €
	Herse souple	2158	780,00 €
	Tiroir fly caise(régie technique) + aménagement régie	2181	1 800,00 €
	Echafaudage (Document unique)	2158	2 640,00 €
	Matériel à mettre aux normes (Document unique)	2158	2 178,00 €
	Autolaveuse écoles	21571	4 200,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>12 198,00 €</b>
<b>Opération 130 Réaménagement mairie</b>			
	Aménagements bureaux salles mairie	2313	37 320,00 €
	Mobilier réaménagement mairie	2184	8 520,00 €
	Traitement acoustique salle des mariages	2313	1 440,00 €
	Matériel mairie massicot plieuse	2183	1 920,00 €
	Serveur	2183	6 000,00 €
	Nouveaux ordinateurs	2183	10 020,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>65 220,00 €</b>

<b>Opération 131</b>	<b>Accessibilité, travaux Ecoles</b>		
	Accessibilité ADAP Jaurès	2313	51 840,00 €
	Accessibilité ADAP Jaurès	2181	51 840,00 €
	Clôture anti-intrusion Saint-Exupéry	2128	2 220,00 €
	Ouverture classe Mandela	21312	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>108 900,00 €</b>
<b>Opération 132</b>	<b>Modification PLU</b>		
	Modification PLU	202	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>30 000,00 €</b>
<b>Opération 133</b>	<b>Eclairage public</b>		
	Extinction de l'éclairage public	2315	20 280,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>20 280,00 €</b>
<b>Opération 134</b>	<b>Fibre optique</b>		
	Fibre optique	2315	13 200,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>13 200,00 €</b>
<b>Opération 135</b>	<b>Matériel ALSH</b>		
	Tablettes	2183	808,80 €
	Logiciel Noé	2051	1 231,20 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 040,00 €</b>
<b>Opération 136</b>	<b>Médiathèque stores /signalétiques</b>		
	Stores salle activités médiathèque	2188	3 600,00 €
	Signalétique médiathèque	2181	2 160,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 760,00 €</b>
<b>Opération 023 Aménagements cœur du bourg</b>			
	Abords médiathèque	2312	56 220,00 €
	Poste réseau éclairage	2315	
	Mobilier urbain abord médiathèque	2188	5 628,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>61 848,00 €</b>
<b>Opération 137</b>	<b>Licence IV</b>		
	Achat licence IV	2051	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 000,00 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS</b>			<b>479 366,00 €</b>

<b>VOTE PAR CHAPITRE</b>			
<b>Chapitre 21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	
<b>P1002</b>	<b>Plantes cimetière</b>		
	Végétalisation	2121	2 640,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 640,00 €</b>
<b>P1003</b>	<b>Restaurant scolaire portail /rampe</b>		
	Automatisation portail	21312	6 000,00 €
	Rampe accès	21312	3 000,00 €
			<b>9 000,00 €</b>

<b>P1004</b>	<b>Porte gymnase</b>		
	Porte extérieure	21318	900,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>900,00 €</b>
	Grilles d'expo + crochet + rails + tiges	2188	
<b>TOTAL</b>			
<b>P1005</b>	<b>Tablettes numériques</b>		
	Tablettes numériques	2183	5 760,00 €
			<b>5 760,00 €</b>
<b>Total chapitre 21</b>			<b>18 300,00 €</b>
<b>TOTAL CHAPITRE + OPERATIONS</b>			<b>493 666,00 €</b>

#### SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

<b>Subventions d'équipements 13911</b>	<b>2591.00</b>
--	----------------

#### EMPRUNT :

<b>REMBOURSEMENT EMPRUNT (capital) 1641</b>	<b>462 391.19</b>
---	-------------------

#### RECETTES

#### RESTES A REALISER :

Opérations Programmes	Libellé	Organismes	Article imputation	Inscriptions budgétaires	Perçu	Restes à réaliser
<b>AMENAGEMENTS ESPACES NATURELS</b>						
O19	Etang Guillot travaux réfection barrage	Préfecture	1328	9 643,00	0,00	9 643,00
<b>Construction bibliothèque multimédia</b>						
O20	Construction médiathèque	Région	1322	64 679,00	51 743,20	12 935,80
<b>Travaux abords Médiathèque</b>						
O23	Aménagements abords médiathèque	Département	1323	47 700,00	14 310,00	33 390,00
<b>Parc informatique écoles élémentaires</b>						
O25	Parc informatique écoles élémentaires	Préfecture	1341	10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Construction du préau Aménagement cour</b>						
O24	Construction préau aménagement cour	Réserve parlementaire	1328	3 000,00	0,00	3 000,00
O24	Construction préau aménagement cour	Département	1323	6 440,00	0,00	6 440,00
O24	Construction préau aménagement cour	Préfecture	1341	44 086,25	0,00	44 086,25
<b>Réhabilitation extension école maternelle</b>						
P7803	Réhabilitation extension école maternelle	TOTAL	1318	4 024,00	0,00	4 024,00
P7803	Réhabilitation extension école maternelle	TOTAL	1318	672,00	0,00	672,00
P7803	Réhabilitation extension école	TOTAL	1318	2 556,00	0,00	2 556,00

	maternelle						
P7803	Réhabilitation extension école maternelle	DETR	1341	154 000,00	83 678,99	70 321,01	
P7803	Réhabilitation extension école maternelle	Région	1322	93 836,00	75 068,80	18 767,20	
P7803	Réhabilitation extension école maternelle	Département	1323	16 000,00	0,00	16 000,00	
P7803	Réhabilitation extension école maternelle	Département	1323	40 000,00	36 000,00	4 000,00	
						<b>TOTAL</b>	<b>235 835,26</b>

**RECETTES :**

<b>Report d'affectation</b>	<b>97 273.00</b>
<b>024 (vente du terrain logements sociaux)</b>	<b>95 000.00</b>
<b>VERSEMENT SECTION FONCTIONNEMENT (021-023)</b>	<b>220 000.00</b>
<b>FCTVA</b>	<b>62 430.00</b>
<b>Amortissements</b>	<b>94 706.00</b>
<b>SUBVENTIONS 2016 A REINSCRIRE</b>	<b>83 733.00</b>
<b>SUBVENTIONS 2017</b>	<b>61 740.00</b>
<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>	<b>56 000.00</b>

**EMPRUNT :**

<b>EMPRUNT NECESSAIRE</b>	<b>308 227.74</b>
---------------------------	-------------------

Les prévisions totales de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses et recettes à **la somme totale de 1 314 945 €**

*Mme TOURNOIS : Lors du débat sur les orientations budgétaires proposées pour l'élaboration du budget 2017, à l'ordre du jour du conseil municipal du 6 mars dernier, notre groupe a réaffirmé son attachement aux valeurs du service public et de justice sociale. Il réitère aujourd'hui que le budget qui nous est présenté doit, au vu de la réelle situation financière de notre commune, continuer à veiller à la maîtrise des dépenses publiques mais aussi à maintenir un taux d'investissement en adéquation avec nos possibilités sans pour cela créer un climat anxigène et de suspicion vis-à-vis de la municipalité précédente. Il réprovoque fermement les intentions que nous prête le groupe « Un Nouveau Rilhac » par le fait que la majorité municipale pratiquerait une politique de surfiscalisation du territoire en prenant dans la poche des contribuables rilhacois et qu'elle serait en économie au service de notre programme électoral. Il est aussi regrettable de se prévaloir de l'opposition sans tenir compte de l'électorat de droite et d'extrême droite toujours aussi menaçant sur notre commune. Il nous semblerait plus judicieux d'approuver un budget qui se veut réaliste plutôt que d'attiser des querelles malsaines et complètement improductives pour l'avenir. C'est donc en toute responsabilité que le groupe « Communiste et apparenté » approuve ce budget 2017.*

## 8- Tarifs 2017 du service de l'eau

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-08 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2017 s'appliquant à la régie à seule autonomie

financière du service de distribution d'eau potable ; ces tarifs sont libellés hors taxes, à l'identique des crédits budgétaires.

Les tarifs suivants sont proposés :

<b>Consommation</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Augmentation prévue</b>	<b>+3%</b>	<b>+ 1.75 %</b>
<b>Tarif domestique de vente de l'eau au m<sup>3</sup> consommé</b>		
	<b>1.495</b>	<b>1.522</b>
<b>Compteurs locatifs :</b>		
- location et entretien de compteurs	<b>6.73</b>	<b>6.85</b>
- entretien de branchements	<b>9.04</b>	<b>9.20</b>
<b>Compteurs privés :</b>		
- entretien de compteurs	<b>2,26</b>	<b>2.30</b>
- entretien de branchements	<b>9.04</b>	<b>9.20</b>

<b>Participation des tiers aux branchements neufs sur le réseau public d'eau potable</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Augmentation</b>	<b>+ 3%</b>	<b>+ 1.75 %</b>
<b>jusqu'à 8 mètres linéaires</b>		
	<b>1 253.00</b>	<b>1 275.00</b>
<b>au-delà de 8 mètres linéaires</b>		
	<b>Coût réel</b>	<b>Coût réel</b>
le tarif des branchements relatifs aux immeubles collectifs, industriels, groupements d'habitations, divisions, opérations immobilières modifications de l'existant, sera déterminé par l'intermédiaire d'un devis estimatif dressé par les services communaux, en fonction du bordereau des prix du marché à bons de commandes en vigueur		

<b>Participation des usagers au remplacement des compteurs</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Augmentation</b>	<b>+ 3%</b>	<b>+ 1.75%</b>
Remplacement du compteur d'eau en cas de détérioration du fait du propriétaire ou du locataire de la construction (gel du compteur en l'absence de protection adaptée ou autres)	<b>35.05 €</b>	<b>35.66</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## **9- Vote du budget annexe sur service de l'eau 2017**

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-09 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

Madame Chadoin propose au vote du Conseil Municipal les crédits prévisionnels qui composent le budget primitif 2017 du service annexe eau exploité en régie à seule autonomie financière et soumis aux dispositions de la M.49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

L'équilibre budgétaire 2017 est assuré pour chaque section de fonctionnement et d'investissement ; les recettes attendues de ce budget sont déterminées avec les tarifs votés précédemment au cours de cette même séance publique du Conseil Municipal.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits formant cette section représentent une prévision totale dépenses recettes égale à : **502 600.00 €**

#### DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	SERVICE EAU
<b>011</b>	<b>CHAPITRE – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>316 900.00</b>
<b>604-605-606</b>	<b>Achat</b> matières premières - prestations de services études équipements travaux ( <i>prestations de personnel - marché à commandes branchements... </i> )	225 560.00
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b> - prestations diverses – entretien réparations ( <i>marché à commandes entretien réseaux, maintenance installations et divers frais ... </i> )	61 020.00
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b> – rémunération intermédiaires et divers prestataires ( <i>gestion rôle facturation, frais de télécommunications ... </i> )	10 370.00
<b>63</b>	<b>Autres impôts et taxes</b> – redevances aux autres organismes extérieurs ( <i>taxes liées à la distribution de l'eau et au titre des prélèvements ressources en eau </i> )	7 500.00
<b>701249</b>	<b>Taxes et redevances</b> – Reversement à l'Agence de l'Eau des redevances annuelles perçues pour pollution d'origine domestique	<b>41 000.00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b> – pertes sur créances irrécouvrables ...	<b>32 300.00</b>
<b>66111</b>	<b>Charges financières</b> Intérêts des emprunts	<b>9 690.00</b>
<b>6811</b>	chapitre d'ordre <b>042</b> de transfert entre sections <b>Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>55 502.00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b> dont titres annulés (édités sur exercices antérieurs)	<b>24 650.00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>12 358.00</b>
<b>023</b>	<b>Autofinancement</b> complémentaire – de la section d'investissement	<b>30 000.00</b>
	<b>TOTAUX =</b>	<b>502 600.00</b>

#### RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	SERVICE EAU
<b>70</b>	<b>VENTE PRODUITS – PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>361 400.00</b>
<b>701</b>	<b>Vente d'eau</b> aux abonnés	314 800.00
<b>704</b>	<b>Travaux</b> – participation des tiers aux branchements	19 600.00
<b>706</b>	<b>Prestations de service</b> – redevances annuelles	27 000.00
<b>771</b>	<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>	<b>300.00</b>
<b>777</b>	chapitre d'ordre <b>042</b> –de transfert entre sections <b>quote-part subventions d'investissement transférées au compte de résultat</b>	<b>4 725.00</b>
<b>778</b>	<b>Autres produits exceptionnels</b>	<b>300.00</b>
<b>002</b>	<b>Excédent</b> antérieur reporté	<b>135 875.00</b>
	<b>TOTAUX =</b>	<b>502 600.00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT



Elle s'équilibre à un total de prévisions égal à : 191 427.00 €

#### DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	SERVICE EAU
164	compte 1641 –emprunts en euros	16 152.00
2156	Matériel spécifique d'exploitation – compteurs	5 000.00
	Maillage du Gué du Marchand	35 000.00
	Canalisation Carrefour Jaurès/Saint-Exupéry	35 000.00
	Alimentation algécos pétanque	3 700.00
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations - construction de réseaux	7 967.00
2315	Interconnexion en eau potable	92 000.00
139-1	chapitre d'ordre 040 –de transfert entre sections Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	4 725.00
	<b>TOTAUX =</b>	<b>191 427.00</b>

#### RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	SERVICE EAU
1323	Subventions d'équipement	31 830.00
	<b>SOUS-TOTAL C / 13</b>	<b>31 830.00</b>
164.1	Réalisation emprunts en euros	32 000.00
	chapitre d'ordre 040 –de transfert entre sections	55 502.00
281	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
001	Excédent antérieur reporté	42 095.00
021	Autofinancement complémentaire – virement de la section d'exploitation	30 000.00
	<b>TOTAUX =</b>	<b>191 427.00</b>

**Adopté à l'unanimité.**

#### 10- Vote du budget annexe du service de production et revente d'énergie 2017

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-10 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

Madame Chadoin soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017 se rapportant à l'activité annexe de production et revente d'énergie mise en place en avril 2010.

A titre de rappel des principaux fondements encadrant ce budget, il s'agit d'une régie assortie d'une autonomie financière soumise à l'instruction comptable M4 s'appliquant aux SPIC (services publics à caractère industriel et commercial).

Les crédits budgétaires en raison de la dispense accordée en matière de TVA sont présentés en valeurs toutes taxes.

Pour mémoire, les cadences d'amortissement adoptées sont respectivement sur une durée de 12 ans pour les subventions régionale et départementale, et 20 ans en ce qui concerne les immobilisations formées par les équipements du dispositif photovoltaïque. (Renvoi à la séance du 08 juin 2010 délibération n° 2010-06-13 déposée en Préfecture le 10 juin 2010).

Les propositions de crédits composant le budget primitif annexe 2017 de production et vente d'énergie se développent à l'intérieur de chaque section de la façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLE CHAPITRE - LIGNE BUDGETAIRE	CREDIT
<b>DEPENSES</b>		<b>10 888.00</b>
6156	Frais de maintenance des installations	800.00
6161	Prime assurance	1 000.00
6262	Frais de télécommunication	900.00
6287	Remboursement de frais	500.00
6288	Prestations diverses extérieures	300.00
66111	Règlement à l'échéance des intérêts de l'emprunt	2 109.00
6811	chapitre d'ordre 042 –dotation annuelle aux amortissements immobilisations	4 215.00
022	Dépenses imprévues	400.00
<b>RECETTES</b>		<b>10 888.00</b>
0110 -R	Report - résultat excédentaire antérieur	2 458.10
707	Produit de gestion courante : revente énergie à EDF	7 500.00
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	199.90
777	chapitre d'ordre 042 – quote part subventions investissement transférées	730.00

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE CHAPITRE - LIGNE BUDGETAIRE	CREDIT
<b>DEPENSES</b>		<b>21 094.00</b>
13912-13	Ecriture interne – subvention d'équipement attribuée par la Région et le département	727.00
1641	Remboursement à échéance du capital de l'emprunt	5 368.00
2315	Enveloppe prévisionnelle – agencements divers	14 999.00
<b>RECETTES</b>		<b>21 094.00</b>
0110 -R	Report - résultat excédentaire antérieur	16 879.00
28157	Dotation annuelle d'amortissement des immobilisations	4 215.00

**Adopté à l'unanimité.**

#### 11- Subventions aux associations

**Rapporteur : Mme DEBIAIS**

**Délibération n° 2016- 03-11 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

La commission « Culture, Sport, Loisirs et Vie Associative » propose d'attribuer les montants suivants, calculés selon les critères définis par délibération du 30.03.2015 :

Associations	2016	2017
<b>Catégorie 1</b>		
<b>Judo</b>	<b>1780.00</b>	<b>1930.00</b>

BBRR	4884.00	4707.00
AC2R	1800.00	1730.00
TCRR	1690.00	1520.00
CARR	7180.00	7430.00
But Rilhacois	750.00	1000.00
Gymnastique volontaire	1480.00	1480.00
Les hirondelles	790.00	830.00
Taekwondo	580.00	1030.00
Rilhac-danse	970.00	1480.00
Yoga	540.00	540.00
	<b>22444.00</b>	<b>23677.00</b>
<b>Catégorie 2</b>		
Rilhac Temps libre	1655.00	1452.00
Théâtre de l'art scène	427.00	314.00
Patchwork	294.00	174.00
	<b>2376.00</b>	<b>1940.00</b>
<b>Catégorie 3</b>		
Magisteres lemovices	210.00	/
Géologie	210.00	300.00
Anciens de l'école de Cass.	470.00	510.00
Club des aînés	670.00	670.00
Le gardon	770.00	810.00
Amis de Cassepierre	600.00	420.00
Rilhac-accueil	290.00	330.00
Amis de guillot	420.00	580.00
La récré	0	720.00
ACCA	0	290.00
Comité des fêtes	760.00	700.00
	<b>4400.00</b>	<b>5330.00</b>
<b>Catégorie 4</b>		
Lotissement de Bramaud	210.00	260.00
Les hauts du combaud	200.00	200.00
ACPG	270.00	60.00
FNACA	270.00	270.00
ADUR	120.00	/
FNATH	310.00	310.00
Trait D'union	0	/
AELU	170.00	250.00
UNACITA	200.00	240.00
	<b>1750.00</b>	<b>1590.00</b>
<b>Catégorie 6</b>		
Amicale du personnel	<b>600.00</b>	<b>600.00</b>

Mme TOURNOIS : Je ne participe pas au vote.

Mme BURGAUD : Moi non plus.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12- Subventions de fonctionnement au multi-accueil Lou Pitchounet

**Rapporteur : Mme TESSIER**

**Délibération n° 2016- 03-12 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

Madame Tessier expose que l'association « Lou Pitchounet » sollicite une subvention 2017 d'un montant global de 81 500.00 €.

Une avance de 40 000 € sur la subvention 2017 a été accordée en décembre 2016 pour subvenir aux dépenses des quatre premiers mois de l'année 2017. En effet, l'association ne disposait pas assez de trésorerie pour faire face aux diverses charges, ne percevant les prestations de la CAF qu'en juin.

Compte tenu du bilan financier 2016 et du budget prévisionnel 2017 présenté d'un montant de 256 265.00 €, elle propose d'allouer pour 2017 une subvention totale de 81 500.00 €.

**Adopté à l'unanimité.**

## 13- Révision des indemnités de fonction des élus

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2016- 03-13 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 et ses effets sur les indemnités des élus ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées à chacun des adjoints au maire et conseillers délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, entendu les différents exposés, après délibération, à l'unanimité :

- décide que le tableau des indemnités attribuées aux élus rémunérés est modifié ainsi :

NOM/PRENOM	FONCTION	INDICE	% INDICE
CHADOIN Annick	Maire	Indice brut terminal de la fonction publique	55
TESCHER Didier	1 <sup>er</sup> adjoint		22
DEBIAIS Sylvie	2 <sup>ème</sup> adjoint		22
TESSIER Mireille	3 <sup>ème</sup> adjoint		22
MIGOZZI Jacques	4 <sup>ème</sup> adjoint		11
TOURRET Brigitte	5 <sup>ème</sup> adjoint		22
BAILLON Véronique	Conseiller municipal délégué à l'environnement		11

**Adopté à l'unanimité.**

#### **14- Autorisation pour l'extinction nocturne de l'éclairage public**

**Rapporteur : M. TESCHER**

**Délibération n° 2016- 03-14 exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2017 et son affichage le 28 mars 2017**

L'éclairage public fonctionne de façon conventionnelle 4100H par an. Ses critères qualitatifs sont définis par la norme Européenne EN 13-201 qui règlemente le niveau d'éclairement et impose au maître d'ouvrage d'assurer la maintenance des infrastructures en place. En revanche, aucune obligation légale à éclairer les voies publiques n'est précisée, tant au niveau des normes ou arrêtés techniques, que du CGCT.

Ainsi, une coupure générale, permet de réduire la consommation électrique des installations tout en assurant la qualité du service apporté par l'éclairage public aux heures où la fréquentation est la plus importante.

*Mme PASCAL : Combien de communes en Haute-Vienne pratiquent déjà l'extinction nocturne de l'éclairage public ?*

*M. TESCHER : Je sais que sur l'Agglo, il y a Condat-sur-Vienne, Le Vigen, Solignac, Isle. Couzeix est en train de travailler aussi sur ce projet. Il faut savoir que, dans le SCOT qui est en cours d'adoption par le SIEPAL il y aura obligation d'intégrer en plus de la trame verte et de la trame bleue, une trame noire qui concerne l'éclairage nocturne. Nous anticipons la chose et comme cela avait été évoqué en commission, l'investissement est d'environ 22 000 € pour une économie réalisée de 20 000 € par an.*

**Adopté à l'unanimité.**

*M. MIGOZZI : Saint-Gence s'est engagé dans une phase expérimentale depuis 2015 sur le bourg, la commune procède à une extinction totale entre minuit et six heures, et l'extinction est envisagée sur l'ensemble du territoire fin 2016. Aureil a déjà en place une extinction de 23 h à 6 h sauf sur deux carrefours le long de la départementale. Ils ont informé la population sur leur bulletin municipal et au cours d'une réunion publique lors de laquelle la gendarmerie présente a précisé que les cambriolages ont lieu le jour et que l'éclairage nocturne n'était pas dissuasif. A Eyjeaux, ils éteignent complètement de 23h à 6h hors du centre bourg où ils réduisent la puissance. A Peyrilhac, la moitié de la commune est déjà éteinte. Toute la commune devrait l'être en 2017 de minuit à 6h. A Condat, tout est éteint entre 23h et 6h sauf l'Avenue de Limoges et l'avenue de la République qui sont des grands axes. A Boisseuil, ils fourbissent le projet après des travaux que mène le SEHV actuellement, d'éteindre entre 23h et 5h sauf peut-être à Carrefour. Le Palais n'éteint pas complètement entre 23h et 6h mais l'éclairage est très réduit le long de la départementale traversante. Seul Panazol, d'après ceux que j'ai interrogés n'a pas abordé ce dossier. Ils affrontent un problème de continuité urbaine avec Limoges si l'éclairage est éteint.*

#### **Questions diverses**

*Mme SIMONNEAU : Dans le magazine de l'Agglo que l'on reçoit, il est inscrit qu'il y a 25 passages maximum à la déchetterie pour les déchets verts ? Je voudrais savoir exactement comment ils vont être calculés ?*

*M. TESCHER : C'est 25 BIP de la carte, c'est-à-dire que si vous faites 5 allers-retours dans la journée c'est 5*

passages.

Mme SIMONNEAU : *Ce n'est pas normal.*

M. TESCHER : *Il faut faire du compostage et du broyage, réutiliser sur votre terrain tous les déchets verts de votre jardin. N'importe quel jardin peut absorber l'ensemble de déchets verts qu'il produit. C'est juste une habitude à prendre. C'est beaucoup plus facile de charger sa remorque et d'aller le mettre à la déchetterie. Cela a un coût très important pour l'Agglo. En tonnage c'est pratiquement autant que les déchets ménagers qui partent à l'incinérateur. L'intention de l'Agglo est de faire diminuer les quantités de déchets verts que les habitants vont aller déposer dans les déchetteries.*

M. MIGOZZI : *Effectivement, c'est une mesure qui se veut fortement incitative pour que les particuliers broient, compostent sur leur fonds privés de façon à limiter l'apport de déchets verts dans les déchetteries communautaires. Il faut savoir que ce gabarit de 25 passages a été fixé sur la foi de statistiques, qui au préalable, ont été collectés sur l'ensemble des déchetteries. Elles font apparaître dans une écrasante majorité que les usagers (à 96 ou 97 %) ne viennent pas plus de 25 fois en déchetterie. Un Rilhacois, lors d'une de mes permanences s'est insurgé contre cette mesure jugée liberticide, puisqu'il était à 53 passages en 2016. C'est tout simple, chaque fois qu'il a un petit sac, il l'amène à la déchetterie. Il a écrit une lettre à l'Agglo. J'ai reçu une lettre en réponse : « La limitation a été actée par les Elus de Limoges Métropole en nombre de passages, car il s'agit d'un comptage objectif et non discutable. En effet, les déchetteries n'ont pas été conçues pour disposer de pont bascule afin de peser les apports. D'autre part, les mentions volumes par les agents d'accueil n'ont pas encore été retenues pour éviter d'éventuels conflits d'interprétation sur les quantités apportées. Les déchetteries ont été développées à partir des années 1980 et ont effectivement beaucoup contribué à la disparition des décharges sauvages. Toutefois, la gestion des déchets en France connaît une évolution réglementaire très importante avec des obligations notables de réduction ». Effectivement, la loi de transition énergétique du 17 août 2015 fixe comme objectif une réduction de 10 % entre 2010 et 2020. Beaucoup de collectivités ont limité les principaux flux : encombrants, bois, métaux, cartons, déchets dangereux. Ce qui n'est pas le cas de Limoges Métropole, puisque conscient que les déchetteries sont des équipements de proximité contribuant à la préservation du cadre de vie des usagers plutôt que de laisser les gens jeter partout leurs encombrants. Les élus de Limoges métropole ont acté une limitation uniquement sur les déchets verts car ils sont facilement transformables sur place, dans le jardin, notamment à l'aide des services proposés par l'Agglo. En particulier les composteurs gratuits ou les broyeurs et les poules.*

Fin de séance 21h30

<b>Délibération N° 2017-03-01</b>	Désignation des membres des commissions municipales
<b>Délibération N° 2017-03-02</b>	Affectation de résultats 2016 – budget principal
<b>Délibération N° 2017-03-03</b>	Affectation de résultats 2016 – budget annexe du service de l'eau
<b>Délibération N° 2017-03-04</b>	Affectation de résultats 2016 – budget annexe service de production et de revente d'énergie
<b>Délibération N° 2017-03-05</b>	Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion
<b>Délibération N° 2017-03-06</b>	Fixation des taux d'imposition locale 2017
<b>Délibération N° 2017-03-07</b>	Vote du budget principal 2017
<b>Délibération N° 2017-03-08</b>	Tarifs 2017 du service de l'eau
<b>Délibération N° 2017-03-09</b>	Vote du budget annexe du service de l'eau 2017
<b>Délibération N° 2017-03-10</b>	Vote du budget annexe du service de production et revente d'énergie 2017
<b>Délibération N° 2017-03-11</b>	Subventions aux associations
<b>Délibération N° 2017-03-12</b>	Subvention de fonctionnement au multi-accueil Lou Pitchounet
<b>Délibération N° 2017-03-13</b>	Révision des indemnités de fonction des élus
<b>Délibération N° 2017-03-14</b>	Autorisation pour l'extinction nocturne de l'éclairage public

Annick CHADOIN		Corinne FUSEAU	
Didier TESCHER		Sandra TOURNOIS	
Sylvie DEBIAIS		Isabelle LEMARIE	
Denis MALABOU		Pascal PENNY	
Mireille TESSIER		Fabrice COMES	
Jacques MIGOZZI	Par procuration M. TESCHER	Christophe PEYMIRAT	
Daniel LAPLAUD		Véronique BAILLON	
Spyros DELEMIS		Brigitte SIMMONEAU	
Brigitte TOURRET		Nadine BURGAUD	
Pierre MAYAUDON		Catherine ROLLET	
Patrice JOFFRE		Thierry BAUDRY	
Nadia FOURGEUX– BOUCHAREYCHAS		Dimitri BARRUCHE	
Joëlle PASCAL		Pascal LAFARGE	
Martine VILLENEUVE			



